

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU « CEP-O »
Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)

Termes de référence

Recrutement d'un Consultant (Firme) chargé du développement de la stratégie nationale de communication pour le changement de comportement en matière d'assainissement et d'hygiène.

1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs publics et privés à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Ce programme sera exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental.

1.1. Composantes du projet

Le projet est basé sur 4 composantes ci-dessous :

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs Privés et Non Lucratifs de l'Eau ;
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable.

2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 2.2. Amélioration de l'Accès à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EHA) dans les Institutions ;
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène ;
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement.

3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage ;
- 3.2. Mise à l'Échelle Phase 2.

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

La deuxième composante de ce programme prévoit notamment : (i) la réalisation entre autres des infrastructures d'hygiène et d'assainissement (latrines et système de lavage des mains dans les écoles, dans les Etablissement de Soins de Santé (ESS) ; (ii) les activités de communication pour le changement de comportement des communautés des milieux urbain et rural en matière d'assainissement et d'hygiène à travers la mise en œuvre de la Feuille de route de fin de la défécation à l'air libre, (iii) la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, (iv) le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits des services d'assainissement et d'hygiène, (v) le soutien à la réforme du secteur, et (vi) le soutien à la formation professionnelle et supérieure. Les détails des activités prévues pour la composante 2 sont placés en annexe 1.

1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

i) Agences d'exécution du programme

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'exécution des projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une équipe de coordination nationale composée de la Direction d'Assainissement « DAS », de l'Office National d'Hydraulique Rurale « ONHR », de la Direction Hygiène et Salubrité Publique « DHSP ») et de la Direction des Etablissements des Soins et Partenariats « DESP » du ministère de Santé Publique, Hygiène et préventions (MSPHP), de la Direction Education Vie Courante « DEVC », de la Direction Nationale de Construction, d'entretien de réhabilitation et de gestion des infrastructures scolaires « DINAC » du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST) ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet « UPEP ») pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'équipe de Coordination provinciale composée des représentations provinciales de la DAS, de l'ONHR, de la DPSH, de la DESP, de la DINAC et de la DEVC.

ii) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles et centres de santé dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Le Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique ;
- Le Ministère de Santé Publique, Hygiène et Prévention ;

- Le Ministère du Plan ;
- Le Ministère des finances ;
- Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Les Gouvernements provinciaux des provinces choisies ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferie) et les villes des provinces choisies ;
- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO ; les Associations des Usagers des Réseaux d'Eau Potable « ASUREP », les privés, ...)
- L'ONHR, les régies provinciales de service public de l'eau ;
- Les organes étatiques (Autorité de Régulation de Services Publics de l'Eau « ARSPE », l'Office Congolais de l'Eau « OCE », ...)
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

Il sied de noter que la République Démocratique du Congo regorge des ressources abondantes en eau douce, cependant plusieurs personnes dans le pays n'ont pas accès aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA). Cette situation impacte négativement sur le développement socio-économique des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants qui sont parfois exposés aux risques d'insécurité lié aux groupes armés et à la transmission des maladies infectieuses. L'absence des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement est la cause majeure des maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de 5 ans, celle-ci entraîne le problème de malnutrition et de retard de croissance et de développement cognitif chez les enfants.

Face au problème de manque des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, il s'avère impérieux d'appuyer la stratégie de développement de ces secteurs, tels que dans le Programme National de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (PNEHA).

Pour le volet assainissement et conformément aux engagements du pays qui visent notamment l'accélération de l'atteinte de la cible 6.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD), en 2019, le MEDD par le biais de la Direction d'Assainissement (DAS) avait, en 2019, conduit le processus d'élaboration de la Feuille de Route (FdR) d'éradication de la défécation à l'air libre (DAL) selon l'approche participative de tous les acteurs du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement de la RDC, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.

Les objectifs poursuivis par la feuille de route consistent à :

- Eradiquer la Défécation à l'Air Libre (DAL) et réduire de 50% le taux de la contamination fécale dans tout le pays d'ici 2030 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en RDC ;
- Développer un environnement favorable à l'éradication de la DAL aux niveaux national, provincial et des ETD ;
- Améliorer les habitudes d'hygiène des mains et la bonne utilisation des latrines et accroître l'accès aux infrastructures basiques et améliorées de l'assainissement dans les communautés ;

- Accélérer le changement des normes sociales concernant la DAL.

A ce jour, la FdR constitue la Stratégie Nationale pour l'amélioration d'accès des communautés à l'assainissement de base et ce, elle vise l'éradication de la défécation à l'air libre (DAL), dont le taux est estimé à 11% sur l'ensemble du territoire national, avec de disparité entre le milieu rural (18%) et milieu urbain (4%). A cet effet, au nombre des activités retenues par la FdR, l'on cite:- (i) de communication pour le changement de comportement et de normes sociales en rapport avec la défécation à l'air libre, (ii) la promotion de lavage de mains et (iii) le marketing d'assainissement pour la promotion des latrines améliorées et hygiéniques.

Au mois de novembre 2020, le Ministre de l'Environnement et Développement Durable et celui de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, ont lancé officiellement la mise en œuvre des activités de la FDAL en RD Congo. Les activités se réalisent dans les provinces du Kasai Central, Kasai, Lualaba et dans la ville de Kinshasa et, portent sur les formations sur la FDAL des acteurs provinciaux et locaux et la communication pour l'engagement communautaire selon l'approche Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC).

La coordination nationale des activités de la FDAL est assurée par la Direction d'Assainissement (DAS) et la Direction Hygiène et Salubrité Publique (DHSP).

Cependant, au cours de la mise en œuvre des activités de communication pour le changement de comportement et des normes sociales contre la Défécation à l'Air Libre (DAL) dans les provinces susmentionnées, il est relevé que la communication pour le post-déclenchement est moins développée du fait de l'absence d'une stratégie de communication adaptée au contexte rural et périurbain

Les présents Termes de Référence portent sur la mission du Consultant qui sera chargé de développer la Stratégie nationale de communication incluant les outils pour promouvoir le changement des différents comportements en matière d'assainissement et d'hygiène.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Développer la stratégie nationale de communication sur le changement de comportement en matière d'assainissement et d'hygiène en RD Congo en étroite collaboration avec la Direction d'Assainissement (DAS) et une « Task force » composée des acteurs du secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que ceux de la communication. Cette stratégie doit viser le changement des normes sociales à travers notamment :

- l'arrêt de la défécation à l'air libre dans une communauté et ;
- la réduction de la contamination fécale via : (a) la construction et utilisation des latrines durable et hygiénique et (b) le lavage des mains avant de manger et après avoir déféqué.

La stratégie nationale, y compris un ensemble d'outils de communication, contribuera à accélérer la mise en œuvre de processus de FDAL dans les provinces du Kasai, Kwilu, Kasai Central et du Kasai Oriental. Les outils de communication de la stratégie nationale seront donc développés dans un premier temps pour les quatre provinces cibles, mais pourront être adaptés

dans le futur aux différentes provinces de la RDC (pour les phases ultérieures des projets PASEA ainsi que pour les interventions soutenues par d'autres bailleurs de fond.

3. Objectifs spécifiques de la mission

Les prestations du Consultant doivent permettre de :

- Faire une recherche qualitative et développer un « cahier de charge » en évaluant les possibilités, les capacités et la motivation des groupes cibles, ainsi que les normes sociales en vigueur liées aux comportements identifiés ;
- Concevoir, tester et développer une stratégie de Changement de Comportement fondée sur la recherche formative, y incluant les matériels et outils qui seront utilisés par les différentes parties prenantes pour sensibiliser les ménages peri-urbains et ruraux sur les comportements identifiés
- Dans le cadre de cette stratégie, élaborer le mix de média, les canaux de communication et les mécanismes de mise en œuvre, ainsi que les mesures d'évaluation des résultats des changements de comportement
- Elaborer un plan d'actions budgétisé de la Stratégie Nationale de Communication, y incluant un plan de formation des acteurs locaux en communication en matière d'assainissement et d'hygiène.

4. Taches du consultant

Pour les besoins de la mission, le consultant pourra se référer à la documentation disponible dans les services centraux de différentes administrations de l'Etat et les services provinciaux concernées directement ou indirectement par la gestion de l'assainissement liquide dans les provinces concernées. Dès le début de sa prestation, le consultant doit harmoniser avec la DAS et la Task force des acteurs concernés sur la documentation et les matériels à utiliser pendant la mission.

Le consultant devra prendre en considération les projets et études en cours dans les provinces concernées pour lesquelles les questions de la communication sur l'assainissement et l'hygiène sont directement ou indirectement prises en compte.

Conformément aux objectifs de la présente mission, le consultant doit mettre en place une méthodologie et un planning permettant de réaliser certaines activités simultanément.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, le Consultant devra accomplir les tâches suivantes :

- A. Effectuer des recherches formatives sur les comportements liés aux objectifs ci-après :
 - (i) arrêter la défécation à l'air libre et
 - (ii) réduire la contamination fécale par la construction, l'utilisation et l'entretien de latrines appropriées et par le lavage des mains ;

- B. élaborer un concept et une « brand » général à utiliser aux futures campagnes de sensibilisation de l'EHA et l'élaboration d'une stratégie nationale, y incluant un ensemble des outils spécifiques pour promouvoir les comportements identifiées.
- C. Production du Plan de Mise en vigueur (pour les 12 et 24 premiers mois) y incluant un budget et un plan de formation des acteurs de communication, y compris les activités de plaidoyer au niveau nationale, et les activités pour les quatre provinces bénéficiaires du Project PASEA.

Pour mener à bien les tâches le consultant entreprendra, sans toutefois s'y limiter, les activités suivantes :

1. Participer à une réunion de lancement (en présentiel ou en ligne) avec le CEPO, la DAS, la Task Force, et la Banque Mondiale, pour examiner les termes de référence, confirmer les comportements et les populations cibles, discuter des voies de communication, confirmer la composition du personnel, examiner les livrables et clarifier les domaines où les informations supplémentaires sont nécessaires ;
2. Développer, sur la base des entretiens avec les partenaires et l'analyse des lacunes, un protocole de recherche formative qui intègre des méthodologies de recherche novatrices. Les principaux objectifs de la recherche sont les suivants (à confirmer lors de la réunion de lancement et à affiner sur la base de l'analyse des lacunes). Il s'agit de :
 - les trois comportements à changer dans la communauté, à savoir ; i) l'arrêt de la défécation à l'air libre, ii) la construction et utilisation de latrine améliorée, iii) le lavage des mains avant de manger et après la défécation), iv) l'identification des sous-comportements les plus critiques à promouvoir ;
 - prendre des connaissances approfondies sur les constructions mentales et normes sociales autour de ce comportement (opportunité, capacité, motivation, etc.) ;
 - Identifier/confirmer les obstacles critiques et les facteurs pour les comportements et leurs sous-comportements qui éclaireront l'élaboration des outils de communication ;
 - Comprendre l'environnement du ménage, y compris les rôles, la dynamique entre les sexes et les possibilités d'indices environnementaux ;
 - Recueillir des commentaires préliminaires sur l'intégration des concepts clés de la communication.
3. Mener la recherche selon le protocole établi et préparer une présentation Power Point résumant les principales conclusions de la recherche ;
4. Sur la base des activités ci-dessus, développer trois concepts généraux qui seront utilisés pour les futures initiatives de changement de comportements en hygiène et assainissement, y compris une localisation de la zone, une promesse de marque, un appel à l'action, un logo, etc. Le consultant devra pré-tester les concepts généraux auprès des publics cibles et présenter les résultats à la DAS et à la task force/client. Sur la base des discussions, finaliser le « concept généraux ».
5. Elaborer le cahier de charge résumant les idées de recherche clés en lien avec les comportements et les sous-comportements, les objectifs de communication, le concept général, le ton et d'autres considérations clés. Le cahier de charge sera accompagné (i)

d'une matrice d'outils de communication proposés et à élaborer pour chaque comportement/sous-comportement, public cible, (ii) des objectifs de communication et le niveau de diffusion (nationale, provinciale ou communautaire). L'ensemble des outils à élaborer devrait comprendre des supports audiovisuels et les documents imprimés ainsi que des outils de communication interpersonnelle. Le consultant devra envisager l'utilisation des médias sociaux et d'autres technologies (radio, affiches...) en vue de permettre une large diffusion de messages ;

6. Une fois le cahier de charge/dossier finalisé en intégrant les commentaires de la DAS et de la Task Force, le consultant est appelé à rédiger, à pré-tester et à produire les matériaux/outils identifiés pendant la recherche. Concevoir une boîte d'outils qui fournit des conseils sur : quand ? comment ? et avec qui ? utiliser chacun des produits, y compris des estimations de coûts pour la diffusion de cette boîte à image. Des orientations devraient également être fournies sur le séquençage et le regroupement approprié des produits, ainsi qu'un plan de mise en œuvre illustratif. Le consultant avec l'appui de la DAS et la Task Force devront Pré-tester l'utilisation de la boîte d'outils / menu et les instructions avec les audiences sélectionnées pour s'assurer de la compréhension afin de finaliser la boîte à outils.
7. Dans le cadre de cette Stratégie, le consultant va développer un plan de mise œuvre, y incluant un budget et un plan de formation des acteurs de communication. Pour cette tâche, il sera question pour le consultant, en collaboration étroite avec le CEP-O et la DAS, de réaliser les activités ci-après :

1. Définir les méthodes d'accompagnement des acteurs et structures impliqués dans la mise en œuvre des activités FDAL, capables d'animer les séances de communication ;
2. Produire le plan de formation des acteurs ou des structures concernées par la communication dans les quatre provinces du projet ;
3. Produire les modules de formation sur utilisation de la boîte à outils pour le changement du comportement et des normes sociales ;
4. Chronométrer et budgétiser les différentes formations au niveau national, provincial et local ;
5. Soutenir la CEP-O, la DAS et la Task force pour organiser la séance de lancement de la nouvelle Stratégie Nationale de communication et de la boîte à outils à Kinshasa afin de susciter l'enthousiasme pour les matériaux, y incluant les représentations des différentes provinces.

5. Durée de la mission et livrables

La durée calendaire prévisionnelle de la mission est de 9 mois à compter de la date de réception de l'ordre de service.

Les tâches et les livrables attendus de consultant au cours de la période de mission sont détaillés ci-dessous. Tous les projets et documents de communication finaux et préliminaires doivent être en français, Lingala, Kikongo et Tshiluba.

Toutes les images, musiques et autres contenus utilisés pour le développement de la vidéo, des outils et du matériel fournis dans le cadre de cette cession doivent avoir un droit d’auteur illimité, ce qui permet à la radiodiffusion, à la diffusion et à toute autre utilisation publique future de se faire librement.

	Activités	Période préconisée
Réunion de lancement	N/A	Mois 1
Rapport de démarrage	Rapport préliminaire, y compris les échéanciers de toutes les tâches et le protocole de recherche qualitative	Mois 1
Recherche Formative	Visite de Terrain	Mois 2-3
	Principales constatations (PPT)	Mois 3
Développement du concept	Plusieurs concepts pour l’examen et la rétroaction	Mois 3
	Concepts prêts pour le 1er cycle de pré-test	Mois 4
	Exécutions finales du concept (logo, slogan, etc.)	Mois 4
Cahier de charge	Cahier de charge (« creative brief » en anglais)	Mois 4
Développement, pré-test et production de la stratégie nationale y incluant les matériaux (boîte d’outils)	Ébauche de documents/outils aux fins d’examen	Mois 5
	Pré-test tour 1 et tour 2 pour les outils (et consultation)	Mois 5-6
	Stratégie Communication National (projet)	Mois 7
	Boîte d’outils (projet)	Mois 7
	Version finale de la Stratégie Nationale et Matériaux finaux produits (boîte d’outil finale)	Mois 8
Plan de Mise en œuvre et manuel de formation	Plan de Mise en œuvre, y incluant le budget (plan de media, d’exécution) ;	Mois 9
	Plan de formation et manuel de formation pour utiliser la boîte à outils	
Événement de lancement	Organiser l’événement de lancement en partenariat avec CEP-O et la DAS	Mois 9

7 Exécution de la mission

7.1 Organisation

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec la CEP-O et la DAS étant entendu qu'il assumera pleinement la responsabilité des analyses et interprétations des données obtenues, ainsi que des conclusions et recommandations de ses rapports. Il prendra en compte les diverses remarques et commentaires des services directement impliqués au projet sur ses rapports provisoires.

Le consultant travaillera sur terrain avec les représentants de la DAS et de la DHSP. Les frais de déplacement de ces experts seront en charge du Consultant. Outre ces équipes, il sera mis en place une Task force sous la conduite de la DAS pour accompagner régulièrement le consultant tout au long de sa mission.

7.2 Profil du Consultant

Les prestations attendues seront assurées par un consultant disposant d'une expérience pertinente en élaboration des stratégies de communication. Le consultant doit posséder les qualifications suivantes :

- Expérience dans la recherche qualitative et formative (. recherche comportementale ou domaine similaire) ;
- Expérience dans la direction de l'étude de comportements fondés sur des preuves (pas seulement des attitudes) changeant et les campagnes multicanaux intégrées en rapport avec les aspects commerciaux ou sociaux ;
- Connaissance démontrée des méthodes de recherche innovantes et des derniers développements en sciences du comportement hautement souhaitables ;
- Expérience en développement d'une Stratégie communication (élaboration de campagnes et de supports de communication y compris les médias sociaux et les applications radio et les communications interpersonnelles pour les populations rurales ;
- Expérience dans l'élaboration de programmes de communication pour la prestation par les voies gouvernementales.

Cette expérience sera justifiée par le fait d'avoir :

- Au moins cinq stratégies de campagne de communication au cours des dix dernières années, avec 3 expériences en Afrique subsaharienne dont au moins une en RDC ;
- Au moins 3 campagnes sur différents thèmes liés à la santé et aux thèmes sociaux dont une portant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EHA);
- ;
- Au moins une campagne ciblant les zones rurales ;

7.3 Composition de l'équipe du Consultant (personnel clé)

L'équipe comprendra le personnel clé ci-après dont les qualifications (formations et expériences spécifiques) appuyées par des attestations ad hoc permettent d'établir les profils correspondants :

- **Conseiller en assainissement et hygiène (Chef de mission) :** Un expert en assainissement ayant un diplôme d'au moins BAC+5 en Assainissement , santé publique ou équivalent avec une expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation des activités de communication sur l'assainissement. Le chef de mission doit avoir coordonné au moins deux (02) missions similaires au cours de 5 dernières années dont au moins un (01) en Afrique subsaharienne et posséder le dynamisme nécessaire pour la tenue des objectifs qui lui sont assignés. Une mission en RDC est un atout
- **Conseiller en sciences du comportement :** Un expert ayant un diplôme (BAC+5) en sociologie, sciences sociales ou équivalent avec au moins 5 ans d'expérience dans la recherche comportementale. L'expert doit justifier d'au moins une mission de recherche comportementale. Une mission en Afrique subsaharienne ou RDC est un atout;
- **Chercheur qualitatif :** Un expert ayant un diplôme en statistique ou équivalent avec au moins 5 ans d'expérience dans la conception, la direction et l'analyse de données qualitatives; la maîtrise du français et des autres langues locales serait un atout ;
- **Directeur créatif :** un expert ayant un diplôme en publicité, communication, en sciences commerciales, en graphisme ou équivalent avec au moins 5 ans d'expérience dans le développement de campagnes de communication; l'expérience en RDC est fortement préférée ;
- **Directeur de production :** avec au moins 5 ans d'expérience en RDC (pour les instruments audiovisuels)
- **Graphiste :** un expert ayant un diplôme en publicité, en graphisme ou équivalent avec au moins 5 ans d'expérience dans la réalisation des graphismes pour des campagnes de communication.

L'équipe du personnel clé du Consultant est donnée à titre indicatif et peut être appuyée entre autres par une équipe d'enquêteurs (incluant le personnel féminin) à recruter localement selon le besoin. Hormis le chef de mission, le consultant pourra prévoir un expert clé par province.

Le Consultant devra joindre à son offre technique, les CV de son Personnel Clé proposé signés et accompagnés d'un engagement de disponibilité pour lesdites études.

Le personnel clé de la mission doit maîtriser le français et posséder des qualifications requises.

Le nombre d'experts à mettre à disposition devra être déterminé par le Consultant de manière à achever les activités prévues dans les délais impartis.

Pour l'appropriation de la stratégie de communication, la DAS sera appelée à accompagner le consultant sur le terrain lors de pré-test des outils de communication.

7.4 Durée d'intervention du personnel

Pour l'exécution de toutes les tâches, le volume total d'homme -mois (HM) **du personnel clé** est estimé entre 38 à 45 PM (pour la durée totale de 9 mois). Lors de l'exécution de la mission, le Consultant travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de la Cellule d'Exécution des Projets-Eau « CEP-O ».

7.5 Responsabilité de la CEP-O et de la DAS

- La supervision, le suivi régulier des activités de la mission et l'approbation des dossiers relèveront de la CEP-O et de la DAS.
- La CEP-O fera connaître au Consultant les agents qui seront affectés au suivi du déroulement de la mission.
- La CEP-O et la DAS mettront tout en œuvre pour faciliter l'accès du Consultant à l'accès aux documents existants et études antérieures ainsi que toute autre information nécessaire à la réussite de la mission.

7.6 Rapports

7.6.1 Présentation des rapports

Nonobstant les livrables prévus au point 5 des présents termes de référence, le consultant soumettra les rapports décrits ci-après, rédigés en français couvrant l'ensemble du travail réalisé, tel que défini aux chapitres précédents.

Les rapports devront inclure l'actualisation de toutes les données significatives, diagrammes, cartes, plans et autres documents appropriés inclus dans les dossiers initiaux et documentations disponibles, ainsi que des données de base devant servir à l'élaboration des nouvelles missions.

La présentation, la couverture et le type de reliure du rapport final seront définis en commun accord avec la CEP-O. Les rapports seront édités et expédiés aux frais du Consultant.

Tous les rapports seront édités en une version provisoire et une version définitive qui va intégrer toutes les observations et remarques relevées sur le rapport provisoire. Les rapports seront remis en 5 (cinq) exemplaires papier et Une copie informatique des fichiers, suivant les formats décrits dans le tableau ci-dessous. Chaque rapport fera l'objet d'un résumé en français.

7.6.2 Rapports à produire

Le consultant préparera les différents livrables conformément au calendrier prévu au point 5, les soumettra à la Task force et la consultera pendant leur préparation. Cela conduira à la préparation des quatre rapports suivants :

N°	Intitulé du rapport	Délai de remise	Format
1	Rapport de démarrage	M0 + 1 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF
2	Rapport Intermédiaire , y incluant les résultats de la recherche qualitative, les résultats de pré-test des concepts, le « concept général » finale, et le cahier des charges pour le développement de la stratégie et la boîte d'outils de communication	Provisoire : M0+4,0 mois Définitif : M0+4,5 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF
3	Rapport détaillé du développement de la stratégie nationale de communication pour le changement de comportement en matière d'assainissement et l'hygiène	Provisoire : M0+7,5 mois Définitif : M0+8,0 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF et format audio-visuelles
4	Rapports détaillés de la production du Plan de mise en œuvre et les manuels de formation des acteurs de communication.	Provisoire : M0+8,5 mois Définitif : M0+9,0 mois	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF

7.6.3 Contenu des rapports

1. Rapport de démarrage

Il comprendra :

- Les TDR de la mission ;
- Les généralités sur les stratégies de communication pour le changement de comportement ;

- Les généralités sur la gestion de l'assainissement et l'hygiène au niveau communautaire ;
- La méthodologie d'intervention pendant les missions de terrains, y incluant le protocole de la recherche qualitative, y incluant les instruments proposés (entretiens approfondis, groupes de discussion) et les fiches de données à collectées;
- Le calendrier détaillé des activités des missions ;
- Les acteurs à consulter ;
- Bibliographies.

2. Rapport Intermédiaire

Le rapport comprendra :

- Les résultats de la recherche qualitative et les recommandations, y incluant : sites d'enquêtes sociologiques et anthropiques (situation actuelle d'assainissement et d'hygiène, différents comportements pratiques et normes sociales identifiés liés à la gestion de l'assainissement et l'hygiène, barrières de changement de comportement et facteurs favorisant des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement identifiées ;
- Organisation actuelle en matière de communication communautaire ;
- Canaux de communication les plus utilisés, préférés et fiables
- Recommandation de l'analyse
- Les propositions pour au minimum trois concepts pour le pré-test avec l'audience ciblé
- Les résultats des pré-test des concepts dans le terrain
- Exécution finale du concept général
- Cahier de charge pour l'exécution de la stratégie de communication et la boîte d'outils

3. Rapport détaillé du développement de stratégie nationale

Le rapport comprendra :

- La revue documentaire sur les stratégies de communication pour le changement ;
- Un bref analyse de la situation des différents comportements, pratiques, et normes sociales liés aux mauvaises habitudes de l'assainissement et l'hygiène identifiés, et les facteurs favorisant/motivateurs pour les changements de comportement
- Les stratégies de communication au niveau communautaire
- Les outils de communication (les outils pour quel comportement, pour quel public cible, qui l'utilisera et comment il l'utilisera)
- Le Plan de communication en matière avec l'assainissement et d'hygiène comprendra :
 - Les objectifs et les enjeux ;
 - Les cibles ;
 - Les budgets de frais de communication à engager ;
 - Les personnes ressources (acteurs de mise en œuvre) ;
 - La création de message et le choix de canaux ;
 - L'échéance de réalisation ou planning ;
 - Canaux de communication.

4. **Rapport de la production du Plan de Mise en Œuvre et les manuels de formation**

Ce rapport comprendra :

- Un Plan pour opérationnaliser la mise en œuvre de la stratégie de communication au niveau national et provincial en se focalisant les quatre provinces de PASEA pour les 12 et 24 mois) ; le plan doit inclure les durées des activités, les groupes cibles, les matériels à utiliser, et un budget provisoire pour l'exécution
- Les modules de formation, y incluant le manuels pour les formateurs, et un guide simple pour les personnes qui vont exécuter tous les activités de communication ; les manuels s'occupe de la développement des compétences pour les acteurs cibles pour l'utilisation de la boîte d'outils.

7.6.4 Approbation des rapports

Le délai d'approbation est de 10 jours ouvrables par étape d'étude.

Les documents produits seront rendus disponibles en fichiers numériques éditables sur USB (Word, Excel et PDF) et dans les formats adéquats pour les audio-visuels

7.7 Logistique

Le Consultant prendra en charge les frais de déplacement de ses équipes sur terrain et tous les moyens nécessaires, (bureaux et équipements requis entre autres téléphone portable, connexion internet, ordinateurs, imprimantes et des consommables divers et tous autres équipements jugés utiles y compris logement) lui permettant d'effectuer ses prestations dans des conditions d'efficacité.

Toute la logistique acquise par le consultant sur les fonds du projet sera remise sans frais au Client à la fin de sa mission, moyennant un inventaire détaillé.

7.8 Réunion de démarrage

Au démarrage de la mission, une réunion sera tenue entre le consultant, la CEP-O, la DAS et la Task force, afin de s'accorder notamment sur :

- des éventuels amendements à apporter aux termes de référence ;
- l'approche technique et la méthodologie du consultant et son programme de travail pour la réalisation de la mission ;
- l'organisation de la collaboration avec CEP-O, la DAS et la Task force tout au long de la mission ;
- la confirmation du personnel-clé du consultant, la liste des outils matériels et logiciels, ainsi que la documentation nécessaires pour la mission ;
- l'organisation des éventuelles visites sur les différents sites de la mission.

ANNEXE 1

Détails des activités de la composante 2 du PASEA

2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines

Mise en œuvre de la feuille de route du Bénéficiaire pour mettre fin à la défécation à l'air libre dans les zones rurales et (péri) urbaines, y compris, entre autres :

- (i) Le soutien aux villages ruraux pour qu'ils deviennent des zones sans défécation à l'air libre (FDAL) en fournissant des matériaux aux communautés pour la construction de latrines durables (CBP#3).
- (ii) Le soutien aux quartiers urbains pour qu'ils deviennent des zones FDAL par la fourniture de subventions pour l'assainissement aux ménages éligibles sous la forme de Coupons Électroniques pour l'installation de toilettes par l'intermédiaire d'entreprises d'installation d'assainissement participant au programme de Coupons Électroniques.
- (iii) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour le suivi des matériaux, la supervision de la construction de latrines dans les villages ruraux, la mise en œuvre des célébrations FDAL et les paiements incitatifs FDAL pour les mobilisateurs communautaires et les équipes de facilitation (CBP#3).
- (iv) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O et aux UPEP pour la gestion du système de Coupons Électroniques à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Coupons Électroniques.
- (v) Fourniture d'une assistance technique aux entreprises d'installations sanitaires participant au programme de Coupons Électroniques, en ce qui concerne la construction de latrines, la gestion environnementale et sociale, l'inventaire et la gestion financière, ainsi que la commercialisation.
- (vi) Frais de Fonctionnement et motos pour les équipes de facilitation de la Direction de l'Assainissement (DAS) et de la Direction Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), y compris le soutien aux Comités de Certification FDAL.
- (vii) Ateliers et formation liés aux activités FDAL pour les cadres locaux, les mobilisateurs communautaires et les maçons locaux (ruraux) pour la construction de latrines.
- (viii) Réalisation d'études de faisabilité, de conception détaillée, d'études préparatoires environnementales et sociales associées pour la construction de

stations de traitement des boues fécales, coûts de supervision de la construction et soutien à la mise en œuvre de plans d'action de réinstallation.

- (ix) Travaux de génie civil pour les stations de traitement des boues de vidanges, y compris les travaux nécessaires à la fabrication de produits réutilisables.

2.2. Amélioration de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions

Amélioration de l'accès aux installations WASH dans des écoles et des centres de santé sélectionnés dans les provinces participantes, avec le soutien de dispositions adéquates d'Exploitation et Maintenance (E&M) pour la durabilité des installations WASH et l'autonomisation des filles pour gérer efficacement leurs menstruations, y compris, entre autres :

- (i) Les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains pour les étudiants et les enseignants dans les écoles sélectionnées ; les coûts de conception technique et de supervision pour la construction et/ou la réhabilitation des connexions d'approvisionnement en eau (ou points d'eau), des toilettes et des installations de lavage des mains, des fosses à placenta et des incinérateurs pour les centres de santé sélectionnés (CBP#4).
- (ii) Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les écoles (CBP#4), y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
- (iii) Nouvelle construction et/ou réhabilitation des installations WASH dans les centres de santé, y compris le démantèlement des installations obsolètes si elles ne peuvent être réhabilitées ou réparées.
- (iv) Formation et ateliers pour les comités E&M des installations WASH dans les écoles et les centres de santé afin d'assurer un E&M durable (CBP#4).
- (v) Réalisation d'études et de recherches pour élaborer des recommandations visant à améliorer le fonctionnement durable des installations WASH dans les écoles et les centres de santé, et fourniture d'une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre des recommandations prioritaires, y compris l'amélioration des systèmes de suivi et de retour d'information.
- (vi) Fourniture d'une assistance technique, d'une formation et de frais de fonctionnement au Ministère d'Éducation Primaire, Secondaire et Tertiaire (MEPST)-Direction National de Construction, au Ministère de Santé Public (DNAC) - Direction Établissement de Soins et Partenariat (DESP) et au MEPST - Direction Éducation Vie Courante (DEVIC) pour superviser la construction, mettre en place des comités E&M, et soutenir les activités de gestion et de suivi

de l'hygiène menstruelle et la fourniture de serviettes hygiéniques réutilisables dans le cadre de la Partie 2.2.

2.3.Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène

Mise en œuvre de mesures d'habilitation du marché et de catalyse pour soutenir le développement de la capacité du secteur privé à fournir des produits et des services d'assainissement et d'hygiène pour les centres de croissance périurbains et ruraux, y compris, entre autres :

- (i) La fourniture d'une assistance technique pour le développement de stratégies et d'outils de marketing et de communication sur le changement de comportement, et le développement de modèles d'entreprise et de chaînes d'approvisionnement.
- (ii) L'octroi de Dons Catalytiques aux entreprises d'assainissement et d'hygiène pour introduire de nouveaux produits et services (entre autres, pour la fabrication et la vente de cuvettes de toilettes en plastique, de nouveaux modèles de construction de toilettes, de services de vidange des boues, de fabrication et de vente de serviettes hygiéniques réutilisables) ("Sous-projets d'Assainissement ou d'Hygiène").
- (iii) Fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour la conception, la gestion et le suivi de la mise en œuvre du programme de Dons Catalytiques, y compris l'identification et la sélection des entreprises participantes, l'accompagnement et la formation des entreprises, par la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Dons Catalytiques.
- (iv) L'achat de véhicules et d'équipements de vidange des boues pour les Provinces Participantes pour utilisation par les vidangeurs de boues certifiés.
- (v) Formation et ateliers pour soutenir la professionnalisation des entreprises d'assainissement dans le domaine de l'assainissement périurbain, y compris pour la construction de latrines et les services de vidange des boues.

2.4.Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement

Soutien à l'élaboration de politiques, aux réformes institutionnelles et au renforcement institutionnel des entités publiques au niveau national, provincial et municipal, et soutien à la formation professionnelle et supérieure et aux programmes de stage pour les professionnels de l'assainissement, y compris :

- (i) Fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la diffusion de décrets d'application (mesures d'application) de la loi sur l'assainissement prévue, y compris des ateliers (CBP#5).

- (ii) (a) Fourniture d'une assistance technique aux Provinces Participantes pour développer un cadre législatif et institutionnel provincial pour l'assainissement urbain, les réglementations requises pour organiser des accords de délégation de services pour les opérateurs de stations de traitement des boues de vidange, le régime d'autorisation/d'enregistrement pour les vidangeurs de boues privés ; et (b) adoption du cadre institutionnel pour l'assainissement urbain au niveau provincial (CBP#5).
- (iii) Fourniture d'une assistance technique aux Villes Ciblées pour préparer des plans d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville, y compris un plan d'investissement prioritaire et un soutien à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement (CBP#5).
- (iv) Réalisation d'études de faisabilité, de conception et d'études environnementales et sociales pour l'augmentation des investissements futurs dans l'assainissement (péri)urbain, comme identifié dans les plans CWIS (CBP#5).
- (v) Formation et ateliers pour soutenir : (a) la diffusion du cadre juridique de l'assainissement et (b) la consultation et la validation des plans CWIS (CBP#5).
- (vi) Matériel de bureau et matériel TIC pour les départements d'assainissement des Villes Ciblées afin de soutenir les projets pilotes CWIS (CBP#5).
- (vii) Fourniture d'une assistance technique au MEDD-DAS pour développer un SIG national pour l'assainissement rural et pour soutenir sa mise en œuvre dans les Provinces Participantes pour la planification et l'apprentissage et les examens réguliers basés sur le SIG.
- (viii) Conception, développement et mise en œuvre de cours de formation professionnelle et de programmes d'enseignement supérieur, y compris des programmes de stages, encourageant spécifiquement les femmes, concernant l'assainissement et l'ingénierie environnementale, en collaboration avec les institutions éducatives identifiées, y compris la construction et/ou la réhabilitation de centres de formation (y compris l'achat et l'installation de l'équipement approprié).
- (ix) La fourniture des Subsidés pour permettre aux étudiants de participer aux programmes de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de stage ; et la fourniture d'une assistance technique à la CEP-O pour gérer les Subsidés dans le cadre du programme d'éducation à travers la sélection et l'embauche d'une Entité de Gestion des Subsidés.